

CHSCT A du 12 septembre 2013 consécutif au suicide de Pierre Jacque

La FSU adresse solennellement les demandes suivantes au CHSCT Académique :

- 1) La reconnaissance de l'origine professionnelle du suicide de Pierre Jacque et classement en accident du travail
- 2) Lycée Artaud
 - Enquête et visite du CHSCTA au lycée Artaud le plus rapidement possible
 - Mesures d'accompagnement de tous les personnels du lycée Artaud : cellule d'écoute et organisation d'une demi-journée de formation « santé et travail »
- 3) Enseignants de la voie technologique industrielle
 - Etat des lieux de la profession : enquête RPS (Risques Psycho-Sociaux) individuelle
 - Mise en place du Groupe de Travail du CHSCTA dans les plus brefs délais avec visite du lycée Jean Perrin de Marseille actée lors du CHSCTA du 3 juillet 2013.
 - Organisation sur le temps de service d'une concertation avec les services régionaux pour un état des lieux des locaux et équipements
- 4) Protocole académique en cas de suicide ou tentative de suicide
 - Rédaction d'un protocole à destination de tous les partenaires de la prévention et de tous les personnels
 - Information immédiate des secrétaires des CHSCT A et D concernés par l'administration
 - Identification d'un interlocuteur unique dans l'administration
- 5) Prévention
 - Affichage obligatoire dans les établissements du protocole académique et des numéros de téléphone des personnes ressources en cas d'urgence
 - Elaboration d'un listing de psychologues cliniciens ressources
 - Information systématique des personnels sur leurs droits en matière de santé et de prévention
 - Mise en place d'un dispositif d'alerte par les personnels en cas de danger
 - Possibilité pour les personnels d'obtenir la tenue de demi-journées de formation « santé et travail » au niveau des bassins, des circonscriptions ou des établissements afin de prévenir l'apparition de la souffrance au travail
 - Publication de statistiques relatives aux suicides ou tentatives en lien avec le travail dans le bilan social de l'académie
- 6) Médecine de prévention
 - Augmentation du recrutement de médecins de prévention et mesures incitatives pour répondre à la difficulté de recrutement
 - Tenue effective de la visite quinquennale prévue par les textes officiels